

# Stratégie



D'approvisionnement  
écologique

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION - UNFPA

**Division des services d'approvisionnement**

2013

*Parce que tout le monde compte...*



## Stratégie d'approvisionnement écologique

### Remerciements:

La Stratégie ci-dessous est le fruit de la coopération entre la Division des services d'approvisionnement de l'UNFPA, Deloitte et les nombreux fournisseurs et bureaux pays de l'UNFPA. Leur objectif est de rendre les activités d'approvisionnement de l'UNFPA plus respectueuses de l'environnement.



# Table des matières

Avant-propos .....	3
Préambule.....	4
1 Introduction .....	5
2 Cadre de la stratégie d'approvisionnement écologique .....	7
3 Stratégie.....	8
3.1 Objectifs pour la protection de l'environnement et priorités .....	8
3.1.1 Contrôle de la consommation énergétique.....	9
3.1.2 Eau.....	10
3.1.3 Gestion des déchets.....	11
3.1.4 Recyclage .....	12
3.1.5 Matériaux.....	12
3.1.6 Transport.....	13
3.1.7 Substitution des substances chimiques .....	14
4 Mise en place de la stratégie .....	14
4.1 Modèle de collaboration.....	16
4.2 Évaluation de l'empreinte écologique des fournisseurs.....	18
4.2.1 Entreprises .....	19
4.2.2 Chaîne d'approvisionnement.....	19
4.2.3 Produits et services.....	20
4.2.4 Utilisateur final.....	20
4.3 Segmentation des fournisseurs .....	21
4.4 Mise en place des spécifications.....	23

## Avant-propos

Ce document décrit la stratégie à l'œuvre derrière la Stratégie d'approvisionnement écologique de l'UNFPA et donne des indications sur son plan d'action. Ce document décrit aussi les domaines écologiques spécifiques à l'approvisionnement.

En règle générale, le terme "écologisation" désigne les initiatives visant à influencer l'environnement de manière positive.

L'objectif de ce document est de définir le cadre de travail de l'UNFPA pour l'approvisionnement écologique, ainsi que de communiquer avec les fournisseurs et les autres partenaires de l'UNFPA, y compris avec le personnel de l'organisation, au sujet des exigences et des aspirations relatives à la réduction de l'empreinte écologique des produits et des services que nous fournissons.



Mr. Eric Dupont  
Chef de la Division des services  
d'approvisionnement



## Préambule

L'objectif des Nations Unies est de devenir graduellement climatiquement neutre et écologiquement durable, sur le modèle de l'initiative "Du bleu au vert". Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) souhaite atteindre cet objectif en initiant dans un premier temps un dialogue avec les fournisseurs et les fabricants, puis, dans un deuxième temps, en établissant des spécifications que ces derniers devront respecter. Ces spécifications concerneront les émissions de gaz à effet de serre ainsi que d'autres priorités dans le but de préserver l'environnement.

Des objectifs environnementaux spécifiques sont décrits dans cette Stratégie d'approvisionnement écologique. Cette stratégie définit (a) les priorités environnementales pour lesquelles l'UNFPA souhaite fixer des spécifications et (b) la manière dont les fournisseurs devront démontrer qu'ils respectent ces spécifications. Les fournisseurs peuvent agir sur quatre secteurs dans leur organisation pour apporter des améliorations: au niveau du site (exploitation du site et production), au niveau de leur propre chaîne d'approvisionnement, au niveau de leurs produits et au niveau des utilisateurs finaux.

L'UNFPA s'efforcera de faire en sorte que les fournisseurs actuels et futurs intègrent des critères environnementaux dans leur entreprise plutôt que de limiter leur capacité à prendre part au processus d'approvisionnement. Sa mission est donc de collaborer avec ses fournisseurs pour les encourager à réduire leur impact environnemental. À long terme, les fournisseurs devront être capables de respecter ou de dépasser les spécifications de l'UNFPA et devront de soumettre à ses audits.

L'UNFPA adoptera un modèle de segmentation pour déterminer comment approcher ses fournisseurs et quels objectifs fixer pour chaque segment. Les fournisseurs seront segmentés sur la base de leur impact environnemental et de leur potentiel à devenir plus respectueux de l'environnement.

Les spécifications seront déterminées en collaboration avec diverses parties prenantes, comme les gouvernements, les donateurs, les autres organismes des Nations Unies et les industries concernées. L'UNFPA est convaincu que travailler avec les fournisseurs pour atteindre l'objectif de l'initiative "Du bleu au vert" aura un impact positif sur l'environnement plus important que définir des objectifs trop ambitieux. Les standards et les spécifications seront donc graduellement mis à niveau en collaboration avec les fournisseurs.

*« Nous espérons que vous apprécierez la lecture de ce document, et que vous vous associerez à l'UNFPA pour passer "Du bleu au vert" et assurer un approvisionnement plus écologique au sein de l'UNFPA. »*



**Mr Morten Ilsoe Sorensen**  
Chef adjoint de la Division des services d'approvisionnement

# 1 Introduction

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, a déclaré que l'Organisation des Nations Unies devait devenir plus respectueuse de l'environnement et plus durable écologiquement.

Pour atteindre cet objectif et garantir que l'organisation se dirige vers la neutralité carbone, l'ONU a mis en place une stratégie de neutralité climatique qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses locaux et de ses méthodes de travail. Il a aussi été décidé que les organisations établiront progressivement des systèmes de gestion environnementale.

L'Organisation des Nations Unies a l'ambition d'être à l'avant-garde du plan d'action mondial pour le développement durable. L'ONU a contribué au développement des dix principes du Pacte mondial que les entreprises et les organisations s'engagent à intégrer dans leurs pratiques commerciales, et qui concernent aussi le développement durable.

L'ONU s'efforce de minimiser son impact environnemental, ainsi que celui de ses fournisseurs, non seulement en encourageant la gestion environnementale des entreprises, mais aussi en appuyant la gestion environnementale au niveau mondial par le biais de son travail programmatique dans un grand nombre de domaines tels que les changements climatiques, l'utilisation des ressources et la biodiversité. En intégrant le développement durable au cœur de l'ONU, il est possible de retirer des bénéfices à la fois à court et à long terme.

En tant qu'organisation opérant à l'échelle mondiale, l'UNFPA se doit de prendre en compte son impact environnemental, en se concentrant non seulement sur ses propres opérations, mais aussi sur l'impact de sa chaîne d'approvisionnement. Grâce à ses efforts de coordination avec les fournisseurs et les transporteurs partenaires, qui font partie intégrante de ses opérations, l'UNFPA cherche à minimiser son impact environnemental tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

L'objectif de la Stratégie d'approvisionnement écologique de l'UNFPA est de mettre en place les structures adaptées ainsi que d'établir un engagement clair pour que l'UNFPA réduise son empreinte écologique. Cette stratégie vise à soutenir et guider les fournisseurs et les fabricants dans leur effort pour minimiser les dommages environnementaux résultant de la fourniture, de la production et du transport de leurs produits et services.

Ces efforts aideront aussi les fournisseurs et les fabricants à réduire l'impact des déchets émis par les utilisateurs finaux à partir de leurs produits. Les fournisseurs seront encouragés à développer des produits plus durables et à lancer de nouveaux modèles économiques plus écologiques incluant une boucle circulaire pour les matériaux de fabrication.

Rendre les spécifications pour l'approvisionnement écologique plus rigoureuses est une des priorités stratégiques de l'UNFPA. Ce faisant, les spécifications doivent être claires et transparentes pour les fournisseurs, et les délais de mise en conformité doivent être expliqués.

L'UNFPA fera ainsi tout son possible pour faire participer les fournisseurs au développement des spécifications ainsi qu'à leur mise en place. Durant ce processus, l'UNFPA considérera sa

collaboration avec les fournisseurs comme un facteur clé pour atteindre son objectif final: réduire l'empreinte écologique de l'UNFPA.

Le Code de conduite d'approvisionnement écologique<sup>1</sup> de l'UNFPA influencera les procédures de ses fournisseurs. Les spécifications seront fixées en collaboration avec l'industrie, alignées sur les standards existants et mises en pratique en étroite coopération avec les fournisseurs de l'UNFPA, qui fournira une assistance pour le respect des spécifications. Les fournisseurs devront aussi respecter la législation et les réglementations locales.

### Principes généraux pour l'approvisionnement écologique

Les principes suivants seront mis en application dans le futur en soutien des quatre principes existants<sup>2</sup> déjà au sein de la Division des services d'approvisionnement:

- La préférence de l'UNFPA ira à l'achat, la distribution et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement dans la mesure où ces produits fonctionnent de manière satisfaisante, peuvent être acquis à un prix similaire et offrent le meilleur rapport qualité-prix.
- L'UNFPA s'efforcera de créer et de maintenir une relation étroite avec ses fournisseurs présents et futurs, ainsi que de garantir, grâce à cette collaboration, que la production et la prestation des services des fournisseurs deviennent plus respectueux de l'environnement.
- L'UNFPA exige de tous ses fournisseurs qu'ils respectent les législations locales et internationales, présentes et futures.



<sup>1</sup> Le Code de conduite décrit les exigences spécifiques à chaque catégorie de fournisseurs.

<sup>2</sup> Disponible sur: <http://www.unfpa.org/public/home/procurement/pid/8622>

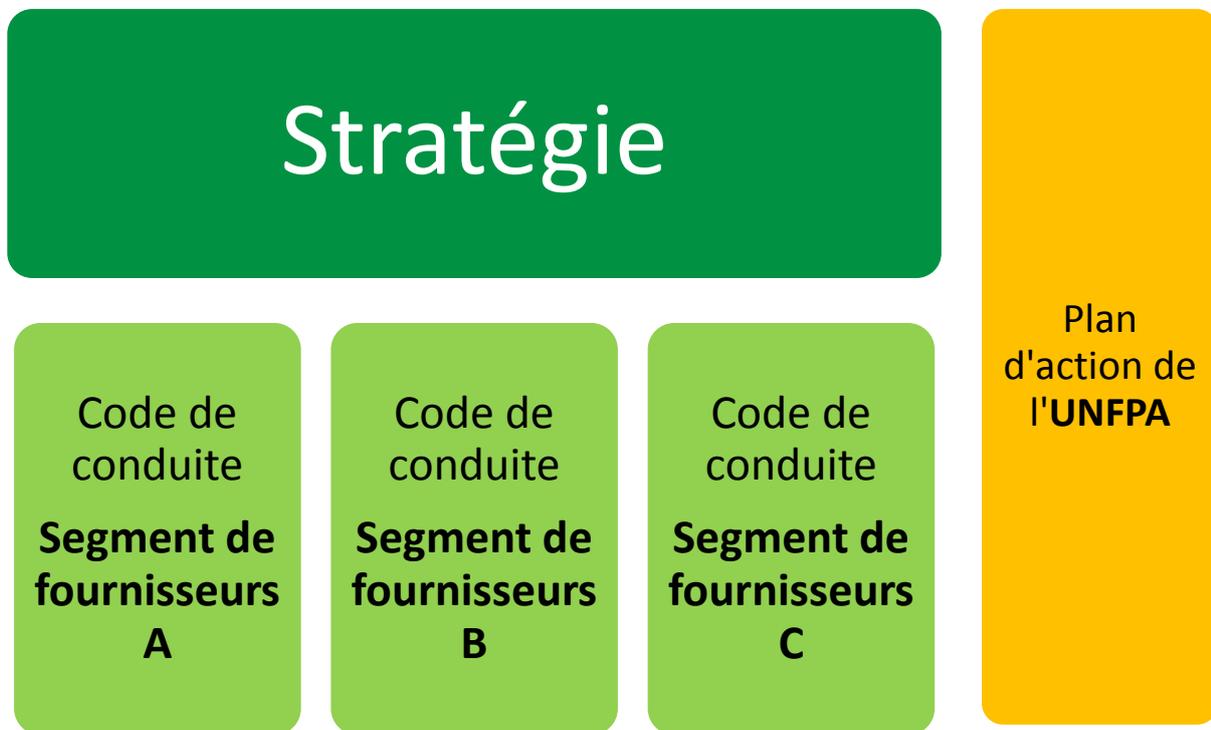
## 2 Cadre de la stratégie d'approvisionnement écologique

La présente **Stratégie d'approvisionnement écologique** établit le programme global que l'UNFPA poursuivra. Cette stratégie est un document axé sur l'avenir qui montre la voie que l'UNFPA souhaite suivre pour rendre ses approvisionnements plus durables.

Le **Plan d'action** décrit les initiatives spécifiques que l'UNFPA lancera.

Les documents de **Code de conduite** sont basés sur les conclusions de la collaboration entre l'UNFPA, l'industrie et les fournisseurs, et ciblent différents segments. Ces documents décrivent les spécifications particulières pour chaque segment de fournisseurs.

Le Cadre de la stratégie d'approvisionnement écologique est résumé dans la **figure 1**.



**Figure 1:** Cadre de la stratégie d'approvisionnement écologique

## 3 Stratégie

La stratégie mondiale de gestion environnementale de l'ONU est centrée sur le passage de l'Organisation à la neutralité climatique et sur la minimisation de son impact environnemental général dans des domaines tels que l'eau et les déchets.

L'UNFPA s'emploiera à influencer ses fournisseurs pour qu'ils minimisent leur impact environnemental. Cependant, l'UNFPA n'attend pas de ses fournisseurs qu'ils soient tous des chefs de file dans le domaine du développement durable, car nombre d'entre eux opèrent dans des pays en développement où la législation n'est pas encore aussi stricte que dans certains pays développés. La mise en place de spécifications écologiques ambitieuses dès le départ peut entraîner la perte non désirée de fournisseurs dans l'incapacité de modifier leur impact environnemental de manière suffisante.

Une collaboration ouverte et proactive permettra à l'UNFPA d'influencer le marché tout en s'assurant que les fournisseurs dans les pays en développement et dans les pays développés bénéficient des mêmes opportunités. Pour avoir un impact fort sur l'environnement, la stratégie de l'UNFPA consiste à définir des spécifications initiales pouvant être respectées par les fournisseurs, puis de rendre ces spécifications progressivement plus rigoureuses. Ainsi, l'UNFPA s'emploiera à définir des spécifications et à soutenir le renforcement des capacités des fournisseurs pour qu'ils puissent être en mesure de respecter des spécifications de plus en plus strictes.

L'ambition de l'UNFPA est de faire participer tous les fournisseurs à cette stratégie grâce à une approche ouverte d'assistance. Cependant, l'UNFPA reconnaît que la coopération avec certains fournisseurs pourra prendre fin à cause de l'accent mis sur le développement durable.

L'UNFPA s'efforcera d'influencer l'industrie en dialoguant avec ses parties prenantes et en les faisant participer au développement et à la mise à jour constante de la Stratégie d'approvisionnement écologique. Au début, l'UNFPA se concentrera sur la définition des objectifs pour les segments de fournisseurs qui représentent une grande part des achats de l'UNFPA. L'UNFPA déterminera un ensemble de spécifications qui pourront varier en fonction du segment de fournisseurs. Les trois étapes de la mise en place des spécifications sont présentées en page 24.

### 3.1 Objectifs pour la protection de l'environnement et priorités

Quatre objectifs ont été définis pour réduire l'empreinte écologique de l'UNFPA. Ces objectifs jouent un rôle important dans la Stratégie d'approvisionnement écologique et auront un effet différent sur l'environnement en fonction des fournisseurs et des produits.

De plus, sept priorités (voir pages 9 à 15) ont été identifiées et incluses sous chaque objectif en fonction de leur nature. Ces priorités seront un vecteur de collaboration et de renforcement des capacités avec les parties prenantes, y compris les fournisseurs.

Les améliorations dans ces domaines prioritaires visent à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, la consommation d'eau, la pollution de l'eau et la pollution provenant des substances chimiques.

et des matières premières. L'UNFPA utilise la dénomination CO<sub>2</sub> pour désigner l'équivalent-CO<sub>2</sub>, désigné dans cette section par CO<sub>2</sub>e.

La figure 2 propose une vue d'ensemble de l'impact des domaines prioritaires sur les différents objectifs.

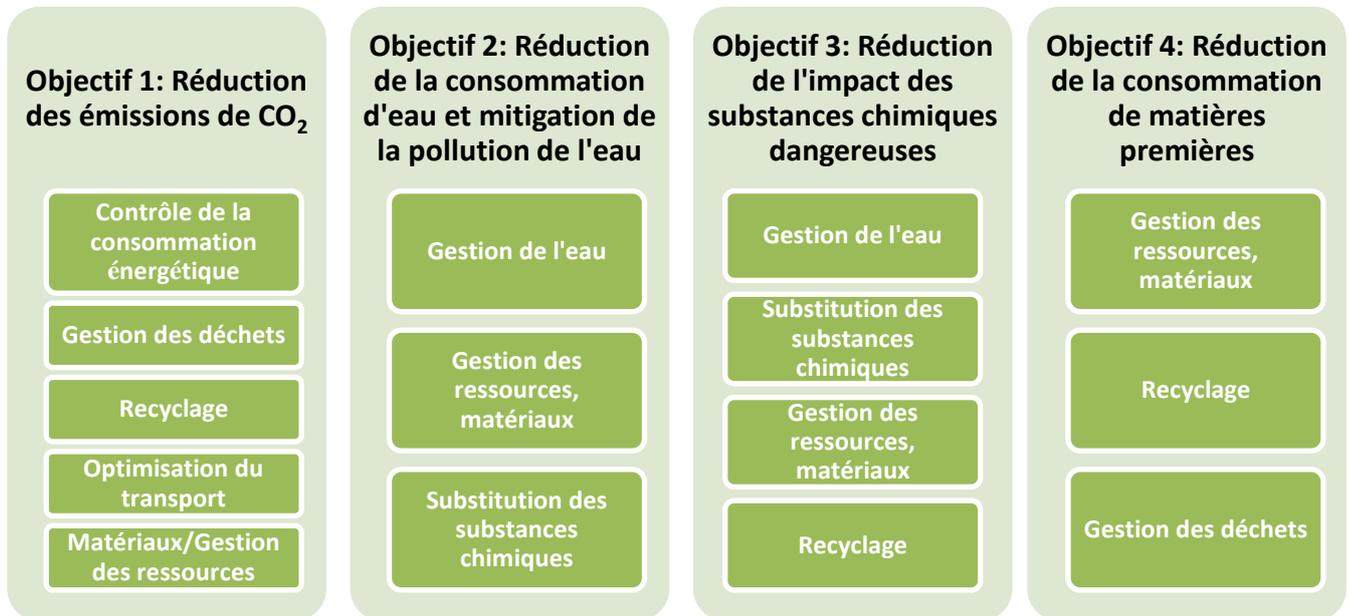


Figure 2: Vue d'ensemble des domaines prioritaires et des objectifs (sujette à modification)

Les améliorations dans ces domaines prioritaires devraient offrir aux fournisseurs l'opportunité de réduire les coûts dans différents domaines. L'UNFPA cherchera à fournir des exemples aux fournisseurs, en leur présentant des analyses de rentabilisation pour l'optimisation des domaines prioritaires.

### 3.1.1 Contrôle de la consommation énergétique

Les combustibles fossiles deviennent rares et onéreux. La priorité est donc de trouver des moyens de réduire la demande énergétique, d'utiliser l'énergie de la manière la plus efficace possible et d'intégrer les énergies renouvelables dans les processus de production. L'UNFPA reconnaît la difficulté de ce défi et s'efforcera de trouver des solutions. Ces initiatives diminueront non seulement l'empreinte carbone des fournisseurs de manière significative, mais réduiront aussi leur vulnérabilité face à l'augmentation des prix de l'énergie.

La hausse des émissions de gaz à effet de serre a des effets négatifs sur la planète et cause des changements climatiques. Les substances ci-dessous sont des gaz à effet de serre notables :

- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>): émis lors de la combustion de combustibles fossiles, de déchets et de bois, entre autres.
- Méthane (CH<sub>4</sub>): émis lors de la production et du transport de charbon, de gaz naturel et de pétrole.
- Protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O): émis par les activités agricoles et industrielles.
- Gaz fluorés: émis par divers processus industriels.

Les émissions de CO<sub>2</sub>, de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O sont directement liées à la consommation énergétique. La réduction de la consommation énergétique réduirait donc les émissions de gaz à effet de serre. En travaillant activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et donc en limitant les changements climatiques, les fournisseurs réduisent le risque de voir les prix des combustibles fossiles augmenter. De plus, en recourant aux énergies renouvelables, des sources d'énergie sûres seront garanties, ce qui est particulièrement attrayant dans des régions moins développées dont les sources d'énergie sont instables. La réduction de la consommation énergétique à partir de sources fossiles réduit aussi la pollution de l'eau et de l'air, ainsi que la pollution par les déchets solides.

La première étape pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et la production de scories et de cendres consiste à examiner la consommation énergétique actuelle et comment la réduire. Cela garantira une consommation minimale, ce qui est essentiel pour changer de source d'énergie.

La réduction de la consommation énergétique aura aussi pour effet de diminuer les coûts et de réduire immédiatement les émissions de CO<sub>2</sub>, donnant ainsi aux fournisseurs un avantage concurrentiel. La minimisation de la consommation énergétique peut être effectuée à la fois en optimisant la production existante et en s'intéressant aux nouvelles technologies.

L'optimisation de l'utilisation de l'énergie et la mise en place de sources d'énergie renouvelable sur le site de production, durant le fonctionnement des installations et le transport des produits sont des priorités pour l'UNFPA. Dans le futur, les spécifications incluront:

- La mise en place de systèmes de gestion environnementale ;
- Des plans de réduction des gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>e) avec des objectifs précis ;
- Une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Des quotas de CO<sub>2</sub>.

L'UNFPA pourra adopter les unités de mesure suivantes:

- Le CO<sub>2</sub> émis durant la production, en gramme, par unité produite;
- Le CO<sub>2</sub> émis durant le fonctionnement de l'installation, en gramme, par employé (sans compter la production) ;
- Le CO<sub>2</sub> émis durant le transport des produits, en gramme, par unité transportée;
- Le pourcentage de l'énergie consommée provenant de sources d'énergie renouvelable sur le site de production.

### 3.1.2 Eau

Les défis présentés par la rareté de l'eau peuvent être relevés en minimisant l'empreinte hydrique générale en:

- Empêchant la contamination de l'eau ;
- Réduisant la quantité d'eau utilisée pour la production et le transport ;
- Traitant les eaux usées lors de la production ;
- Garantissant à la communauté et les employés l'accès à de l'eau potable ;
- Recueillant les eaux pluviales pour les processus qui ne nécessitent pas d'eau potable.

L'eau potable est une ressource essentielle mais limitée, essentielle à la protection de la santé humaine et à l'environnement en général. L'UNFPA s'emploiera à réduire la consommation et la pollution de l'eau dans le but de maximiser l'accès à l'eau potable dans toutes les régions.

Le traitement des eaux usées est un processus causant moins de pollution et ayant une influence directe sur la faune et la flore.

La réduction de la consommation d'eau a pour objectif d'encourager la production écologique, de bénéficier de la croissance économique entraînée par l'amélioration de la résistance contre les événements climatiques ainsi que d'économiser des ressources en eau déjà rares.

L'UNFPA pourra adopter les mesures suivantes:

- Le pourcentage des eaux traitées avant leur rejet ;
- La quantité d'eau utilisée durant la production par unité produite ;
- Le contenu des substances chimiques dangereuses ;
- Des plans de contrôle de la qualité de l'eau.

### 3.1.3 Gestion des déchets

L'incinération ou la création de décharges pour éliminer les déchets provoquent une pollution environnementale. Un des principaux objectifs liés au climat consiste à diminuer l'incinération des déchets et à réduire la nécessité des décharges afin de minimiser la contamination du sol et d'utiliser ces zones plus efficacement.

Le terme "déchet" désigne toutes les ressources excédentaires qui ne sont pas utilisées de manière optimale. Lorsqu'une ressource devient un déchet, elle perd de sa valeur et se retrouve donc en bas de la chaîne de valeur. Le transport des déchets pour leur élimination crée encore plus de pollution, qui s'ajoute à l'impact déjà négatif de la production de déchets. La minimisation des déchets désigne le processus de réduction de la quantité de déchets et de matières premières dans le processus de production. Elle implique aussi la possibilité de réutiliser ces ressources dans les lignes de production ultérieures.

L'objectif de la réduction des déchets est d'encourager la production écologique et d'éviter les effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement. La réduction de la quantité de déchets produite par les entreprises va de pair avec l'optimisation de l'utilisation des matières premières. La minimisation des déchets entraîne aussi des avantages concurrentiels et une réduction des prix.

L'UNFPA pourra adopter les unités de mesure suivantes:

- Nombre de kilogrammes de déchets par unité produite ;
- Pourcentage de matériaux excédentaires ou de déchets recyclés, brûlés ou jetés dans des décharges ;
- Pourcentage de déchets produits par rapport aux ressources entrant dans le processus de production ;
- Quantité de CO<sub>2</sub>, en gramme, émise par l'élimination des déchets, y compris le transport et la prise en charge des déchets, par unité produite.

### 3.1.4 Recyclage

L'accès aux ressources naturelles est un défi majeur auquel fait face la population mondiale, en particulier à cause de la progression de la classe moyenne dans les pays en développement. Le recyclage est une étape importante pour garantir l'accès à des ressources suffisantes aux futures générations.

Intégrer le recyclage aux facteurs de production ou développer une symbiose industrielle où tous les matériaux sont acquis auprès d'autres compagnies ou vendus à d'autres groupes, dans l'intérêt de tous, sont des moyens de minimiser l'impact environnemental négatif des organisations.

La manière dont les utilisateurs finaux éliminent leurs déchets a aussi un impact sur l'environnement, et la gravité de cet impact dépend des matériaux présents dans les produits.

Les principaux avantages pour l'environnement émanent des économies en énergie et en ressources naturelles provoquées par la réutilisation et le recyclage. L'utilisation de matériaux recyclés réduit le besoin de "nouvelles" ressources, et le recyclage atténue la production de déchets et de décharges ainsi que la pollution.

Grâce à des produits novateurs et à des modèles économiques encourageant le recyclage et améliorant les circuits de matériaux fermés, tant dans les cycles biologiques que techniques, les fournisseurs peuvent avoir une influence positive sur le climat et réduire leurs coûts. Il est essentiel que le produit final puisse être démonté et que les matériaux qui le composent puissent être triés, afin que le fournisseur puisse bénéficier du processus et réutiliser les matériaux dans le cycle biologique, au sein duquel les matériaux se décomposent, ainsi que dans le cycle technique, au sein duquel les matériaux peuvent être réutilisés dans de nouveaux produits. Les conceptions novatrices peuvent tenir compte de la substitution des produits et de la réduction des matériaux nécessaires pour des produits spécifiques.

L'UNFPA pourra adopter les unités de mesure suivantes:

- Pourcentage de ressources réutilisées durant les processus de production ;
- Nombre d'accords avec d'autres entreprises ou sociétés pour l'achat de ressources à réutiliser ;
- Nombre d'accords avec d'autres entreprises ou sociétés qui achètent des ressources à réutiliser pour leurs processus de production.

### 3.1.5 Matériaux

L'UNFPA s'engage à choisir des matériaux durables pour les produits fournis et leur emballage. C'est pourquoi il encourage fortement ses fournisseurs à utiliser des matériaux moins nocifs pour l'environnement et à éviter les matériaux qui peuvent avoir un effet néfaste sur les humains, la faune ou la flore. L'achat de matières premières écologiques a pour but d'encourager le processus de production écologique et d'éviter de nuire à la santé humaine et à l'environnement.

Le choix des matériaux composant les produits influence grandement les possibilités de recyclage, et par là même, la minimisation des déchets. En conséquence, l'UNFPA établira des spécifications concernant la substitution des matières premières avec des alternatives plus respectueuses de l'environnement pour encourager ses fournisseurs à adopter une

démarche plus écologique lors de l'acquisition de matériel. À long terme, l'UNFPA limitera l'utilisation de certains matériaux nocifs. Les fournisseurs seront bien sûr préparés à ce changement.

Le traitement des matériaux durant le processus de production est aussi important, en particulier pour le recyclage. Lors du traitement des matériaux, l'UNFPA encourage ses fournisseurs à envisager la possibilité de démonter le produit durant le cycle biologique ou technique.

Il est également utile pour les fournisseurs d'envisager de mettre en place des techniques de planification de production traditionnelles dans le cadre de leurs efforts pour devenir plus écologique. Ces techniques peuvent inclure la réduction de la durée du cycle de production, l'augmentation des flux de production ou la réduction de la quantité de produits défectueux. Toutes ces améliorations réduisent l'impact environnemental de chaque unité de production.

L'UNFPA pourra adopter les unités de mesure suivantes:

- Pourcentage de réduction de l'utilisation des matériaux ;
- Pourcentage des matériaux écologiques utilisés dans une unité ;
- Pourcentage des matériaux biodégradables utilisés dans une unité ;
- Évaluation des résultats de l'analyse du cycle de vie (ACV).

### 3.1.6 Transport

Comme pratiquement aucun produit n'est conçu pour être utilisé exactement là où il est produit, la plupart des produits doivent être distribués pour que les utilisateurs finaux puissent y accéder. Le transport de produits outre-mer entraîne généralement l'utilisation de combustibles fossiles, qui ont un effet néfaste sur l'environnement. L'utilisation de combustibles fossiles lors du transport affecte négativement l'environnement des manières suivantes:

- Pollution de l'air par des particules d'ozone (O<sub>3</sub>), de monoxyde de carbone (CO) et des composés organiques volatils (COV) ;
- Émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>e), en lien direct avec la consommation de combustibles fossiles.

Les fournisseurs sont souvent responsables du transport des produits acquis par l'UNFPA. En conséquence, des spécifications pour le transport seront définies et devront être respectées par les fournisseurs.

Le transport se résume essentiellement à la logistique et à la manière dont les entreprises garantissent qu'un produit est livré au bon endroit et au bon moment. Avec des prévisions précises, il est possible de rechercher des modes de transport alternatifs qui peuvent prendre plus de temps, mais qui ont moins d'impact sur l'environnement. L'UNFPA joue un rôle essentiel pour garantir une planification correcte, des prévisions précises et une optimisation des délais de livraison.

Comme il existe à l'heure actuelle peu d'alternatives aux combustibles fossiles pour le transport, l'objectif principal consiste à choisir les solutions les moins polluantes tout en recherchant de nouveaux moyens de transporter les produits.

Le transport écologique désigne une grande gamme de possibilités de transport respectueuses de l'environnement. De plus, le transport écologique s'avère souvent être le moyen de transport le plus rentable pour les fournisseurs.

Quel que soit l'effet sur les coûts, il apparaît clairement que les indicateurs de performance environnementale et les indices écologiques de la chaîne d'approvisionnement deviendront des aspects importants de la gestion globale de la chaîne d'approvisionnement dans le futur. L'encombrement des routes, la pollution locale de l'air et la nécessité de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et d'économiser l'énergie auront un impact sur les futures chaînes d'approvisionnement dans tous les secteurs, transformant le secteur des transports en un domaine important à prendre en compte.

L'UNFPA pourra adopter les unités de mesure suivantes:

- Le CO<sub>2</sub> émis, en gramme, par unité transportée commandée à l'avance ;
- Pourcentage de la cargaison d'un véhicule par rapport à la quantité maximum possible ;
- Nombres d'initiatives lancées en matière de transport durant l'année écoulée.

### 3.1.7 Substitution des substances chimiques

Les substances chimiques sont amplement utilisées dans le secteur de la santé. Ces substances chimiques ont un impact environnemental négatif lors de la production ainsi que lors de l'élimination du produit. Les humains sont aussi exposés à ces substances lorsqu'ils sont en contact avec les produits qui les contiennent. Il existe donc de nombreux avantages à utiliser des substances chimiques moins nocives.

Le choix des substances chimiques utilisées dans un produit a des effets sur ses possibilités de recyclage ou d'élimination responsable.

L'UNFPA pourra adopter les unités de mesure suivantes:

- Nombre de substances chimiques nocives contenues dans un produit ;
- Quantité de substances chimiques nocives contenues dans un produit ;
- Nombre d'initiatives lancées au cours de l'année écoulée qui ont permis de substituer certaines substances chimiques par d'autres moins nocives.

## 4 Mise en place de la stratégie

La mise en place de la Stratégie d'approvisionnement écologique concernera différentes parties prenantes, avec qui l'UNFPA cherchera à établir une étroite collaboration.

Puisque la stratégie globale de l'UNFPA repose sur la réduction de son impact environnemental par le biais de ses fournisseurs, l'UNFPA maintiendra un dialogue et une collaboration continus avec ses partenaires concernant les priorités futures et les spécifications ambitieuses et réalistes. Les parties prenantes et leur rôle respectif sont décrits ci-dessous.

- **Organismes des Nations Unies**

Comme mentionné ci-dessus, l'ONU œuvre en faveur de la neutralité climatique et de la minimisation de son impact sur l'environnement en général. Diverses initiatives pour l'approvisionnement écologique sont actuellement mises en place dans différents organismes des Nations Unies. L'UNFPA s'emploie à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour créer des spécifications standardisées et des mécanismes d'assurance pour différentes catégories de fournisseur.

L'UNFPA partagera ses expériences de travail avec sa chaîne d'approvisionnement avec les autres organismes des Nations Unies afin d'obtenir les meilleurs résultats et contribuer à la progression mondiale de l'approvisionnement écologique.

- **Gouvernements**

L'UNFPA vise à influencer les gouvernements pour qu'ils obligent ou encouragent les entreprises à réduire leur impact environnemental. L'UNFPA sollicitera des opportunités de dialogue et de collaboration avec les gouvernements. En influençant les gouvernements, l'UNFPA pourra avoir un impact plus large et plus durable qu'en se concentrant seulement sur la chaîne d'approvisionnement.

- **Donateurs**

Il est important que l'UNFPA collabore avec ses donateurs pour garantir que leurs exigences et leurs attentes correspondent aux spécifications que l'UNFPA définit pour ses fournisseurs. L'UNFPA s'efforce de renforcer le dialogue avec ses donateurs au sujet des attentes spécifiques aux projets subventionnés, et par là même, d'influencer ses fournisseurs de manière efficace.

Grâce à un dialogue ouvert, l'UNFPA souhaite influencer ses donateurs pour qu'ils créent leurs propres spécifications pour l'approvisionnement écologique. L'UNFPA les aidera à choisir les spécifications les plus appropriées à appliquer aux bénéficiaires de leurs donations. Ce faisant, le travail de l'UNFPA en faveur de l'environnement s'étendra au-delà de ses propres fournisseurs.

- **Industrie**

L'industrie comprend différents groupes d'intérêt. Par le biais de sa collaboration avec l'industrie (par exemple, avec la Coalition pour les produits de santé de la reproduction ou l'ISO), l'UNFPA cherchera à définir les spécifications optimales pour les fournisseurs et à influencer les cibles de l'industrie.

Différents types de produit appartiennent à différentes industries, et la segmentation des produits et des fournisseurs dépendra aussi des industries spécifiques. Grâce à la collaboration avec l'industrie, les spécifications existantes seront résumées pour que les spécifications futures puissent être déterminées.

- **Fournisseurs**

L'UNFPA s'efforcera d'inclure les fournisseurs dans le processus d'approvisionnement écologique, et considère que des interactions et une collaboration positives sont des facteurs clés de succès. L'UNFPA attend de ses fournisseurs qu'ils prennent part au processus et qu'ils soient disposés à prendre des engagements, étayés par des actions, permettant à l'UNFPA d'atteindre son objectif de réduction de son empreinte écologique.

- **Utilisateurs finaux**

L'UNFPA sera en communication directe avec les utilisateurs finaux et fournira aussi aux fournisseurs des informations sur la consommation durable de leurs produits à communiquer aux utilisateurs finaux.

L'utilisation et l'élimination des produits ont souvent un impact environnemental significatif, et les utilisateurs finaux doivent donc participer à la réduction de l'empreinte écologique totale par le biais d'activités telles que le recyclage et la gestion des déchets.

- **Employés**

Les employés de l'UNFPA et de l'ONU sont des protagonistes au cœur de la réalisation de la Stratégie d'approvisionnement écologique dans la mesure où ils sont en contact quotidien avec les fournisseurs et où ils mettent en place et contrôlent les spécifications présentes et futures.

Ainsi, le renforcement des capacités mutuel des employés de l'UNFPA et des fournisseurs dans le domaine du développement durable renforcera la coopération et renforcera les capacités pour atteindre des objectifs environnementaux ambitieux.

## 4.1 Modèle de collaboration

L'UNFPA attend de ses partenaires qu'ils participent activement à la réduction de son empreinte écologique globale, et les invite à collaborer étroitement tout au long du processus.

Le modèle de collaboration décrit dans cette section fournit plus de détails sur l'attitude à l'égard des parties prenantes, y compris des fournisseurs, en s'inspirant du travail de Public and Private Innovations (PPIs), selon lequel le partenaire public (dans ce cas, l'UNFPA) initie le dialogue avec les fournisseurs pour identifier les nouvelles solutions qui donneront des résultats positifs pour tous les partenaires.

Ce type d'approche a porté ses fruits pour l'amélioration des pratiques d'approvisionnement dans le secteur des technologies de l'information ainsi que dans le secteur de la construction et du bâtiment, et fait aussi partie du processus de passation de marchés public de l'Union Européenne.

Les fournisseurs seront inclus dans le modèle de collaboration pour l'approvisionnement écologique de l'UNFPA dès le début. Le modèle de collaboration fournit un cadre au sein duquel l'UNFPA et les fournisseurs peuvent travailler conjointement à la réduction de

l'empreinte écologique des opérations menées. Cette collaboration offrira l'opportunité à toutes les parties d'apprendre les unes des autres et d'améliorer les opérations.

Le modèle de collaboration inclut sept étapes (comme le montre la figure 3) et est basé sur une étroite collaboration entre l'UNFPA et ses fournisseurs. Chaque étape du modèle nécessitera la participation et les efforts de toutes les parties.

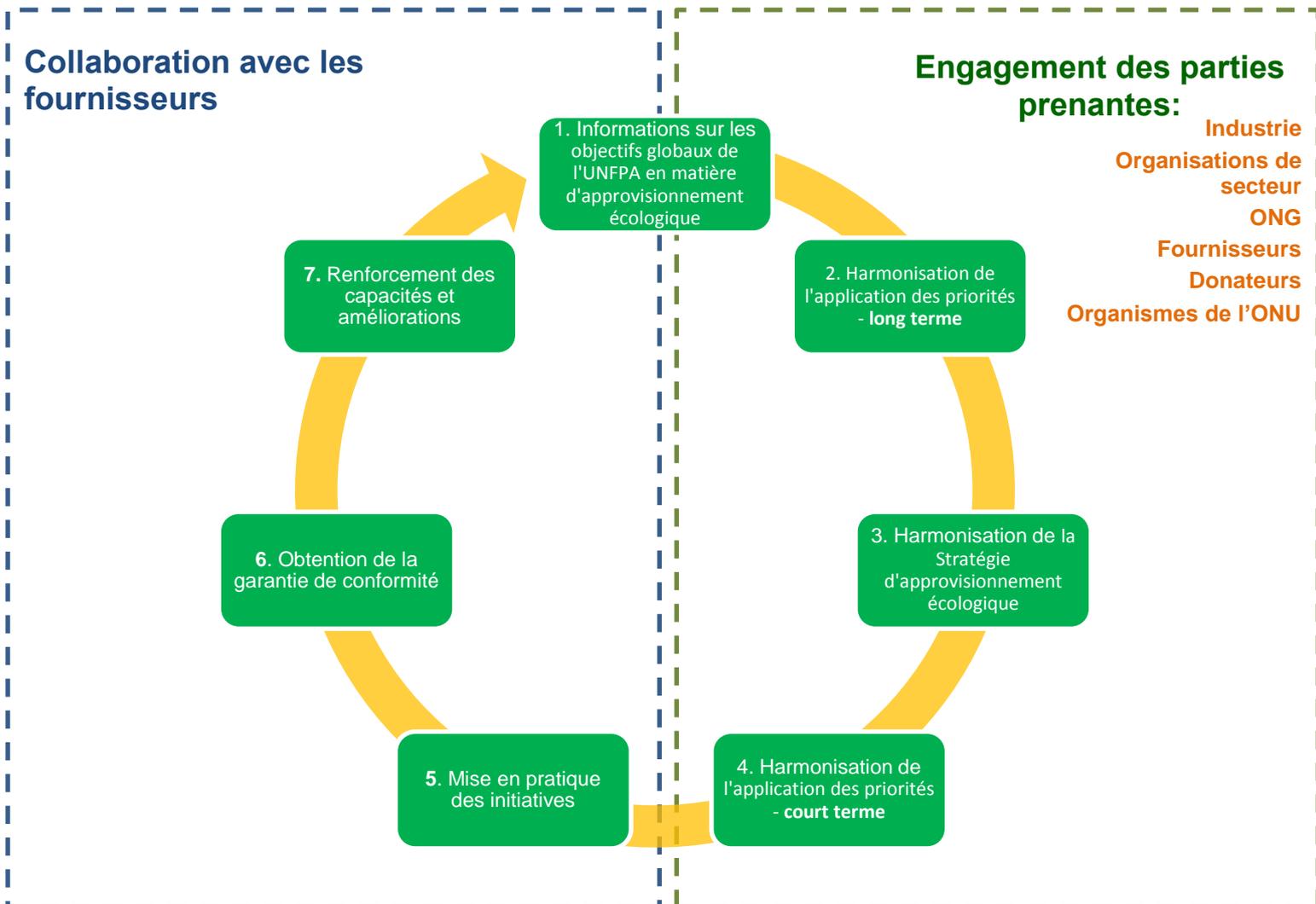


Figure 3: Modèle de collaboration pour l'approvisionnement écologique

### Participation des parties prenantes

1. **Tenir les fournisseurs informés des objectifs globaux de l'UNFPA en matière d'approvisionnement écologique:** L'UNFPA initiera le dialogue avec les parties prenantes, y compris les fournisseurs, et les informera en continu des objectifs globaux pour l'approvisionnement écologique. L'UNFPA cherchera aussi à obtenir continuellement les contributions de toutes les parties prenantes pour développer et améliorer la Stratégie d'approvisionnement écologique.

2. **Harmoniser l'application des priorités - long terme:** Sur la base du dialogue avec les parties prenantes au sujet des priorités globales et du champ d'application, le fournisseur

devra harmoniser l'application des priorités de manière à réduire son empreinte écologique à un niveau conforme aux objectifs d'approvisionnement écologique à long terme de l'UNFPA.

3. **Harmoniser la Stratégie d'approvisionnement écologique:** Sur la base du dialogue avec les parties prenantes et l'harmonisation des priorités à long-terme, des objectifs à court-terme doivent être formulés pour respecter les spécifications de la Stratégie d'approvisionnement écologique. Les initiatives et les objectifs doivent être fixés à des niveaux respectant les objectifs à court terme de l'UNFPA pour l'approvisionnement écologique.

4. **Harmoniser l'application des priorités - court terme:** Sur la base de la Stratégie d'approvisionnement écologique pour les segments de fournisseurs, l'UNFPA et le fournisseur doivent harmoniser l'application des priorités de manière à réduire l'empreinte écologique du fournisseur à un niveau conforme aux objectifs à court-terme de l'UNFPA pour l'approvisionnement écologique.

### **Collaboration avec les fournisseurs**

5. **Mettre les initiatives en pratique:** Sur la base de l'engagement pris par le fournisseur au sujet de l'application de la Stratégie d'approvisionnement écologique, le fournisseur devra définir et mettre en pratique un plan d'action pour se conformer aux objectifs à court et à long terme pour l'approvisionnement écologique et pour pouvoir réduire son empreinte écologique. L'UNFPA maintiendra le dialogue avec le fournisseur tout au long du processus.

6. **Obtenir la garantie de conformité:** L'UNFPA obtiendra la garantie de conformité du fournisseur avec les spécifications définies par l'UNFPA. L'UNFPA contrôlera continuellement les résultats des activités de vérification réalisées, et prendra les mesures nécessaires s'il y a lieu.

7. **Mener des activités de renforcement des capacités et apporter des améliorations:** Tout au long du processus, l'UNFPA et le fournisseur compareront leurs expériences et formuleront des propositions d'amélioration. Ces activités seront mises en place en continu dans le cadre du modèle opérationnel.

## **4.2 Évaluation de l'empreinte écologique des fournisseurs**

Cette section décrit la méthode d'évaluation de l'empreinte écologique d'un fournisseur ou d'un type de produit. Cette méthode est librement adaptée de l'évaluation du cycle de vie (ACV).<sup>3</sup> La méthode a été conçue pour fournir une idée générale de l'empreinte écologique sans avoir à effectuer une ACV longue et onéreuse.

La méthode sera utilisée pour:

1. Réaliser la segmentation des fournisseurs (voir page 22) pour déterminer comment l'UNFPA peut établir des priorités pour la mise en place de la Stratégie d'approvisionnement écologique au sein de chaque segment.

---

<sup>3</sup> <http://www.epa.gov/nrmrl/std/lca/lca.html>

2. Développer les spécifications de l'UNFPA. Pour cela, les fournisseurs devront évaluer leur impact actuel sur l'environnement afin de pouvoir cibler des objectifs de réduction de leur empreinte écologique.

Le niveau de l'impact environnemental dans les quatre domaines d'amélioration (figure 4) devient clair après avoir évalué le cycle de vie global d'un produit. La méthode d'évaluation de l'impact environnemental sert de base à l'établissement d'une collaboration avec les fournisseurs pour l'identification de leur zone d'impact, et les résultats de l'évaluation influenceront les diverses spécifications définies pour les différents segments de fournisseurs.

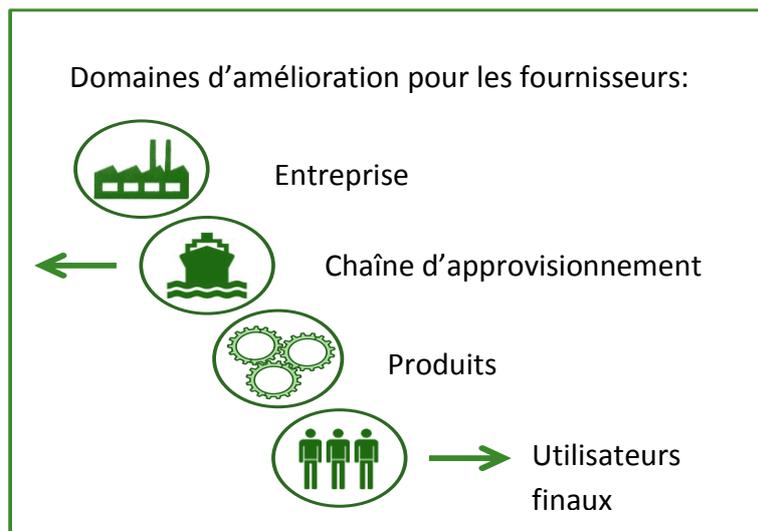


Figure 4: Domaines d'amélioration

L'UNFPA encouragera les fournisseurs à contribuer au développement de nouvelles solutions, à leur mise en place et à la réalisation d'études au sein de leur marché.

#### 4.2.1 Entreprises

Les fournisseurs et les fabricants peuvent réduire leur empreinte écologique en optimisant leurs installations et leurs usines. Dans de nombreuses entreprises, la maintenance des installations physiques entraîne des coûts élevés qui ne sont souvent pas pris en considération ou même identifiés.

Les matières premières, la consommation d'énergie et d'eau, l'élimination et la production des déchets d'un site de production ont souvent un impact négatif sur l'environnement. La manière dont le site fonctionne en général (processus de support) et la manière dont la production est organisée doivent être examinées pour identifier le potentiel de réduction de l'impact environnemental d'un tel site.

#### 4.2.2 Chaîne d'approvisionnement

De la même manière que l'UNFPA crée des spécifications pour ses fournisseurs, les fournisseurs sont encouragés à créer des spécifications similaires pour leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Ainsi, l'UNFPA sera en mesure d'influencer aussi les fournisseurs de deuxième et de troisième rang. Dans certains cas, les fournisseurs de

l'UNFPA ne pourront pas respecter totalement les spécifications de l'UNFPA sans impliquer aussi leurs propres fournisseurs dans le processus d'approvisionnement écologique.

### 4.2.3 Produits et services

Il est possible d'agir sur l'impact environnemental des produits et des services de différentes manières. De nos jours, la plupart des produits et des services sont conçus et produits dans une chaîne de valeur linéaire plutôt que dans une chaîne de valeur circulaire, qui pourrait permettre la réutilisation et le recyclage des ressources.

De nouveaux modèles commerciaux écologiques et de gestion des déchets seront élaborés pour garantir que les ressources utilisées ou excédentaires soient valorisées plutôt que d'être transformées en déchets, comme le montre la figure 5.<sup>4</sup>

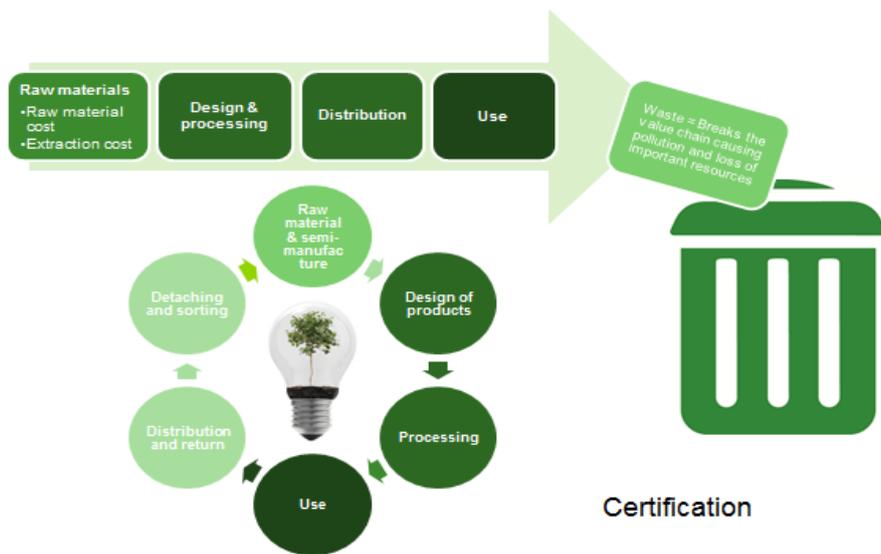


Figure 5: Chaîne de valeur circulaire et utilisation efficace des ressources<sup>5</sup>

La plupart des effets négatifs sur l'environnement résultent du type et de la quantité de matériaux utilisés dans les processus de production et de la manière dont les matériaux excédentaires sont traités. Ainsi, pour travailler à la création d'un circuit de matériaux circulaire, les fournisseurs de l'UNFPA devront s'efforcer de réduire la quantité de matériaux utilisés dans leurs produits et leurs emballages, de remplacer les matériaux utilisés dans leurs produits, de recycler les déchets et de réutiliser les matériaux excédentaires.

### 4.2.4 Utilisateur final

La manière dont l'utilisateur final élimine ou renvoie un produit a un impact notable sur l'environnement, et c'est l'utilisateur final qui décide le plus souvent de la manière dont le produit est éliminé. La consommation durable peut être encouragée par de nouveaux modèles de produit, de nouvelles méthodes commerciales et de nouvelles méthodes de manipulation et d'élimination des produits.

<sup>4</sup> McKinsey & Company (2011) 'Resource Revolution', [http://www.mckinsey.com/insights/energy\\_resources\\_materials/resource\\_revolution](http://www.mckinsey.com/insights/energy_resources_materials/resource_revolution); Ellen McArthur Foundation (2012) 'Towards the Circular Economy', <http://www.ellenmacarthurfoundation.org/business/reports>; OECD (2012) 'Business Models for Systemic Eco-innovations', <http://www.oecd.org/science/inno/49537036.pdf>.

De telles initiatives peuvent aider à boucler la boucle et à garantir l'accès aux ressources à l'ensemble de la planète. Le fabricant doit informer l'utilisateur final de la manière d'éliminer ses produits de manière responsable, par exemple en indiquant ce type d'information sur le produit ou l'emballage. Si le fabricant a un dispositif en place pour récupérer les produits utilisés, il est important que cette information soit communiquée à l'utilisateur final pour augmenter les chances d'utilisation de ce dispositif.

La méthode utilisée pour évaluer l'empreinte écologique globale de ces quatre domaines donnera aussi aux fournisseurs et à l'UNFPA des indications concernant la conception et la mise en place de l'approvisionnement écologique à chaque étape.

### 4.3 Segmentation des fournisseurs

La base de fournisseurs de l'UNFPA comprend de nombreux fournisseurs. En divisant les fournisseurs en différentes catégories, selon leurs caractéristiques, opportunités et risques spécifiques, le potentiel de réduction de l'empreinte écologique du fournisseur peut être identifié et utilisé pour optimiser l'impact de la Stratégie d'approvisionnement écologique de l'UNFPA.

La segmentation sert simplement à aider l'UNFPA à définir une approche ciblée envers ses fournisseurs. L'UNFPA n'exclura aucun fournisseur de ce processus. La segmentation générale sera effectuée en fonction des connaissances actuelles de l'UNFPA et en adoptant une perspective " du sommet vers la base". La segmentation sera effectuée à deux niveaux (fournisseur et produit), comme indiqué dans les sections ci-dessous.

#### Segmentation des fournisseurs

- Segmentation en fonction des secteurs (par exemple, regroupement des fournisseurs travaillant dans le secteur des soins de santé) ;
- Niveau de pouvoir d'achat ;
- Pays dans lesquels les fournisseurs exercent leurs activités.

#### Segmentation des produits

- Segmentation basée sur l'impact environnemental.

Afin d'adapter le Code de conduite d'approvisionnement écologique à la segmentation des fournisseurs de manière à permettre à l'UNFPA de réduire efficacement à la fois son empreinte écologique et celle de ses fournisseurs, un modèle de segmentation axé sur le risque sera appliqué aux catégories de fournisseurs. Les paramètres du modèle de segmentation incluront les facteurs de risque suivants, sur la base des priorités qui auront un effet sur l'empreinte environnementale de la catégorie de fournisseurs:

- Spécifications en matière de déchets ;
- Pollution de l'eau ;
- Consommation énergétique ;
- Utilisation de l'eau ;
- Utilisation des ressources naturelles.

Le potentiel de la catégorie indique le potentiel de réduction de l'empreinte écologique dans chaque catégorie de fournisseurs:

- Empreinte écologique actuelle ;
- Opportunités pour de nouvelles améliorations.

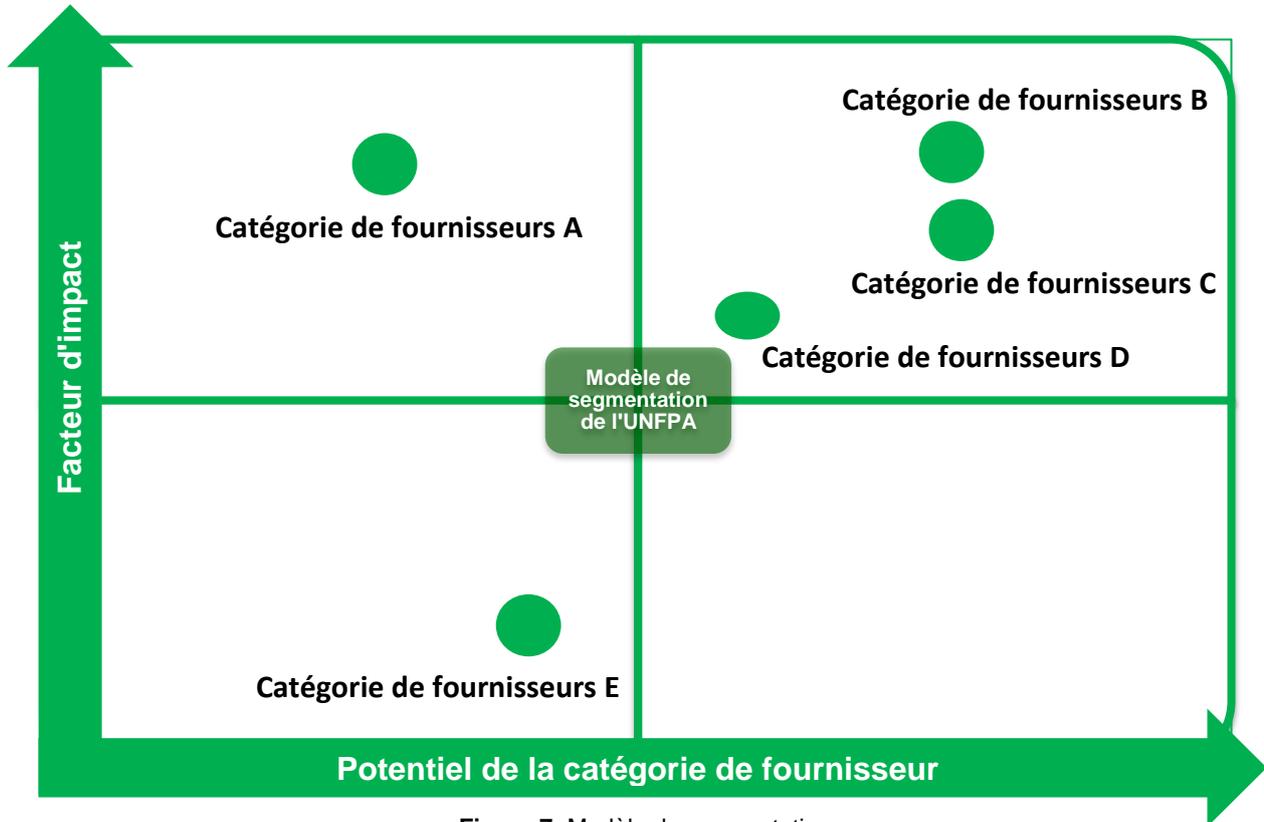


Figure 7: Modèle de segmentation

L'UNFPA utilisera le modèle de segmentation pour adapter son modèle de collaboration avec les fournisseurs et pour garantir que les fournisseurs se conforment aux spécifications conformément aux modèles de collaboration et de mise en œuvre décrits dans ce document.

### Collaboration

La manière dont la segmentation est appliquée à la collaboration avec les fournisseurs est expliquée plus en détail dans la section consacrée au modèle de collaboration (voir page 24).

### Assurance

L'UNFPA adaptera ses activités d'assurance ainsi que leur fréquence en fonction du niveau de risque que représente chaque catégorie afin d'atténuer les risques de manière adéquate.

Les activités d'assurance incluront:

- Des audits menés par l'UNFPA ou un tiers ;
- Des auto-évaluations ;
- Un rapport sur les défauts et une liste indicative d'améliorations potentielles.

La stratégie de l'UNFPA envers ses fournisseurs dans les différentes catégories (figure 7) est décrite ci-dessous.

***Grand facteur d'impact environnemental, grand potentiel de la catégorie de fournisseurs***

L'UNFPA se concentrera en priorité sur les fournisseurs classés dans cette catégorie dès le début. L'UNFPA s'efforcera de fixer des spécifications à court terme qui réduiront l'impact de ses fournisseurs et accroître le potentiel d'amélioration. Le programme de formation et la collaboration démarreront dès que possible, et les audits auront lieu en priorité pour cette catégorie de fournisseurs.

***Faible facteur d'impact environnemental, grand potentiel de la catégorie de fournisseurs***

Les fournisseurs dans cette catégorie devront se montrer à la hauteur des spécifications du fait de leur grand potentiel. L'UNFPA mettra l'accent sur le fort potentiel de ces fournisseurs et leur indiquera comment s'améliorer. À court terme, l'UNFPA invitera ces fournisseurs à collaborer et à rejoindre le programme de formation, mais les audits auront lieu plus tard.

***Grand facteur d'impact environnemental, faible potentiel de la catégorie de fournisseurs***

Il est important de travailler avec cette catégorie avec un faible potentiel, mais ayant un impact important. Dans la mesure où ces fournisseurs sont plus complexes, l'UNFPA s'attend à devoir leur offrir une plus grande assistance. Le calendrier des audits sera plus long pour ces fournisseurs.

***Faible facteur d'impact environnemental, faible potentiel de la catégorie de fournisseurs***

Les fournisseurs dans cette catégorie ne feront pas partie des priorités de l'UNFPA à court terme. Il est attendu de ces fournisseurs qu'ils se conforment aux mêmes spécifications que les autres, mais le niveau d'assurance sera plus bas. L'UNFPA s'évertuera à tenir ces fournisseurs informés pour les encourager durant leur parcours vers l'optimisation.

#### **4.4 Mise en place des spécifications**

La définition et la mise en place des spécifications aura lieu en trois étapes, comme le montre la **figure 7**.

Ce processus en trois étapes sera répété continuellement au fur et à mesure que de nouvelles spécifications sont définies:

1. L'UNFPA identifiera des spécifications réalistes basées sur les législations et les standards des industries pertinentes en collaboration avec les fournisseurs. Les spécifications seront communiquées aux fournisseurs, qui recevront ensuite de l'aide pour identifier, grâce à la coopération et à la formation, des initiatives spécifiques à mettre en place pour respecter toutes les spécifications.
2. Les fournisseurs devront respecter les spécifications. L'UNFPA sera toujours à la disposition des fournisseurs s'ils ont besoin d'aide pour progresser. Aucun audit n'aura lieu durant cette phase, mais d'autres activités de vérification pourront être menées.

3. Le respect des spécifications sera obligatoire pour les fournisseurs, et l'UNFPA mènera périodiquement des activités de vérification. Ces activités seront coordonnées à d'autres types de vérifications, comme les contrôles de qualité, afin d'avoir une interaction avec le fournisseur aussi efficace que possible.

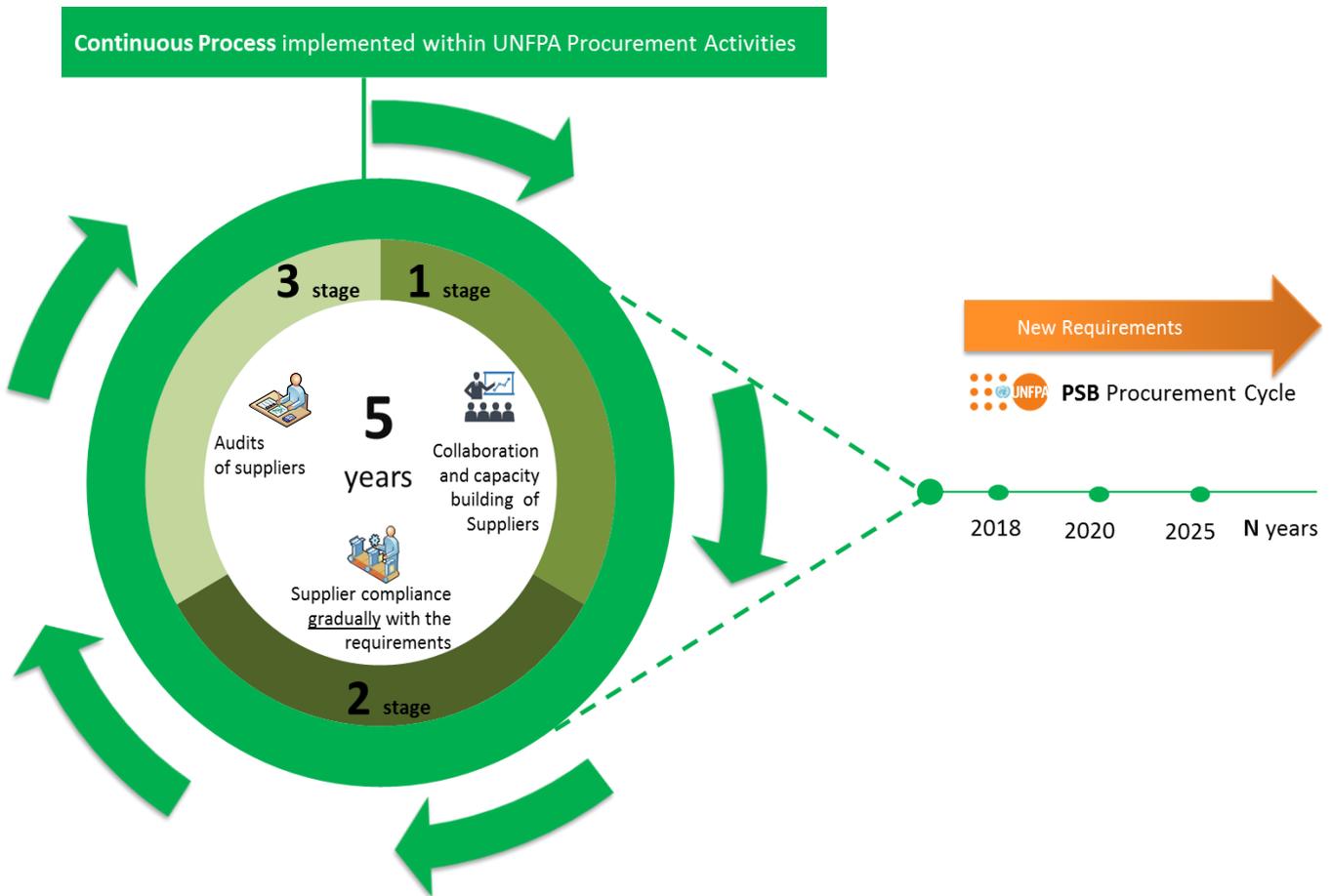


Figure 7: Modèle de collaboration

L'UNFPA maintiendra le dialogue de manière continue avec les structures politiques, les groupes d'industrie et les organisations de secteur qui représentent une grande part des achats de l'UNFPA pour garder ses partenaires informés des spécifications actuelles et futures et pour garantir que ces spécifications bénéficient de leur soutien. Cette communication ouverte garantira que l'UNFPA est au courant des nouvelles idées et des solutions innovantes pouvant être introduites sur le marché.

Avec cette approche, l'UNFPA prévoit que la plupart de ses fournisseurs seront capables de rendre leur entreprise, leur production, leur chaîne d'approvisionnement et leurs produits plus écologiques, et donc de respecter les spécifications, assurant ainsi que l'UNFPA, en tant qu'organisation mondiale, a un impact significatif sur l'environnement du fait de l'introduction de sa Stratégie d'approvisionnement écologique.

Une importante part du succès de cette initiative pour l'approvisionnement écologique repose sur la bonne communication entre les parties prenantes et le reste du monde. La diffusion et la promotion des initiatives écologiques amélioreront la sensibilisation à l'environnement.

La communication doit se faire dans les deux sens, et l'UNFPA compte écouter attentivement les parties prenantes impliquées ainsi qu'interpréter les signaux du marché pour anticiper et améliorer ses performances environnementales.

La Stratégie d'approvisionnement sera mise à jour environ tous les cinq ans pour garantir que les priorités et les spécifications sont en adéquation avec les tendances du marché et de l'industrie.